



Champlost

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAUULT Jean-Claude (Adjoint), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, POTHEAU Geneviève, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

MUGUET Anne-Magali donne pouvoir à QUÉRET Jean-Louis

Absent non excusé : MAIO Max

Secrétaire de séance : COMPÉRAT Jean-Raymond

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2021/023 Tarif restaurant scolaire :

M. le Maire indique qu'il convient de délibérer sur le tarif du restaurant scolaire car l'ancienne délibération est obsolète. Il informe que le prix de la prestation pour la restauration scolaire de l'Entreprise API Restauration reste, à ce jour, inchangé.

M. le Maire propose que la commune n'applique pas non plus d'augmentation et demande l'approbation pour le maintien du tarif du restaurant scolaire à 3,40€ le repas.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/024 Convention quintipartite pour la gestion des chemins forestiers dit « chemins blancs » :

M. le Maire présente la convention quintipartite établie pour fixer les modalités de reprise de la gestion des anciennes activités du SIVU du Bois d'Époisses, à savoir la « favorisation et la valorisation de la gestion des forêts communales d'Arces-Dilo, Bellechaume, Champlost, Briennon-sur-Armançon et Saint-Florentin » par toute action permettant de meilleures conditions de desserte et de circulation comme l'entretien des routes, des chemins existants et de l'itinéraire de randonnée « chemin des époisses », par la commune de Bellechaume en lieu et place des communes d'Arces-Dilo, Bellechaume, Champlost, Briennon-sur-Armançon et Saint-Florentin.

Cette convention précise également le montant des participations financières et matérielles des deux parties.

M. le Maire propose son approbation.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/025 Indemnité 2020 crèche Pomme d'Api :

M. le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec la crèche Pomme d'Api formalisant le soutien financier de notre collectivité pour l'accueil des enfants de la commune au sein de cette structure. Il précise qu'une délibération est nécessaire pour le paiement de cette indemnité.

Pour l'année 2020, 3 enfants de la commune ont été accueillis.

Selon les modalités prévues à cette convention, cette indemnité s'élève à 1 991,63€

M. le Maire demande l'approbation du paiement de celle-ci.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/026 Adhésion Agence Technique Départementale (ATD) :

M. le Maire présente la création de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD) initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'ATD sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments. M. le Maire propose d'y adhérer et de se nommer représentant de la commune au sein des instances décisionnelles de l'ATD.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

Règlements intérieurs bibliothèque :

Christophe SEILLIEBERT, 1^{er} Adjoint au Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance et tenir compte des nouveaux règlements intérieurs de la bibliothèque qui ont été distribués. La bibliothécaire a rédigé ces règlements intérieurs pour les emprunteurs de livres, pour les écoles et également un règlement spécifique en cette période de COVID. Il tient à souligner que cette employée est également en train de mettre en ligne sur internet un catalogue afin que les usagers de la bibliothèque de Champlost puissent consulter le catalogue et éventuellement réserver des livres.

Son approbation sera demandée lors du prochain conseil municipal.

Liste des Commissions du Conseil Municipal.

Christophe SEILLIEBERT explique qu'il y a eu quelques modifications dans les commissions des élus. Il a donc refait les tableaux et demande aux conseillers municipaux de faire part de leurs desideratas.

Son approbation sera alors demandée lors du prochain conseil municipal.

Participation « hors commission » :

Geneviève POTHEAU interpelle le conseil afin de savoir comment il est possible de participer à une réunion dans laquelle on n'est pas membre. Elle dit en sa qualité de nouvelle élue, son ressenti négatif en matière d'information. Refaisant la genèse de ce qu'elle pensait avoir compris de ce qu'était un conseil municipal, elle reconnaît en ignorer beaucoup et réaffirme son incompréhension en matière de communication. Elle reconnaît ne pas toujours chercher l'information à la mairie ou auprès de ses collègues élus et s'interroge sur la bonne manière de se tenir au courant de l'activité municipale.

Elle fait part de son sentiment d'un fonctionnement parallèle, une partie des élus se rencontreraient et traiteraient en amont les sujets en dehors des réunions formelles telles que celles du conseil municipal. Il ne resterait ainsi à l'assemblée des élus réunie en Conseil qu'à valider.

M. le Maire reconnaît volontiers qu'avec ses trois adjoints ils sont très fréquemment présents à la mairie mais souligne qu'il s'agit là d'une contrainte découlant des fonctions même de cette catégorie d'élus.

En outre, il admet que ce mandat ne se déroule pas du tout comme les précédents en raison de la pandémie de la COVID-19. Réunir dans des conditions sanitaires correctes les commissions et les élus a longtemps été impossible.

Geneviève POTHEAU se dit « à la ramasse » et est soutenue par Gérard BÉGLIA, lequel regrette d'observer que les commissions auxquelles il est inscrit ne se sont pas ou peu réunies.

Geneviève POTHEAU pense que le maire et ses adjoints ont adopté des habitudes de travail délaissant les autres élus. Elle dit avoir eu la prétention de s'impliquer dans quelque chose et être aujourd'hui très déçue. Elle pense qu'elle s'est peut-être trompée en acceptant de faire acte de candidature et s'interroge sur la suite de son mandat.

M. le Maire conclut en émettant l'hypothèse de la création d'une instance d'information dont la fréquence de réunion reste à définir (la possibilité étant toujours sous contrainte des restrictions de la COVID-19).

Il précise que, malgré tout, chaque conseiller a toute liberté de venir, quand il le souhaite à la mairie, et dispose de tous les accès aux informations.

La séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 5 octobre 2021, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

